

GUIDE SPECIAL DECONFINEMENT ET REPRISE D'ACTIVITE

Paredes vous accompagne dans la protection de vos collaborateurs et visiteurs pour la reprise de votre activité

SOMMAIRE

Mesures générales de précaution appliquées sur site	p. 3
Recommandations essentielles	p. 4
Préparation en amont	p. 5
Mesures concernant les personnes entrant sur le site	p. 6
Information et communication interne	p. 7
Hygiène des mains	p. 8
Protection des personnes - masques	p. 14
Protection des personnes - gants	p. 17
Hygiène des locaux	p. 19
Les bonnes pratiques de nettoyage et désinfection	p. 20
Recyclez vos flacons pompes et pulvérisateurs	p. 21

Mesures générales de précaution appliquées sur site

- Identifier les sources possibles d'exposition ou de contamination.
- Identifier les dispositions pouvant être prises pour permettre d'éviter tout contact rapproché et / ou prolongé avec des collègues ou des tiers : déplacements du personnel, circulation des personnes dans l'entreprise, environnement des postes de travail, modalités d'exercice de l'activité - notamment en cas de contact régulier avec des tiers ou la réalisation de tâches en commun.
- Mise en place d'un dispositif d'alerte interne pour encourager les salariés à effectuer des remontées individuelles d'information en lien avec une éventuelle exposition, auprès de sa hiérarchie. Objectif : situer aussi précisément que possible la date d'exposition et orienter les salariés vers le médecin du travail ou le médecin traitant.
- Prévoir l'encadrement suffisant pour la mise en oeuvre des nouvelles mesures.
- Mettre à disposition plusieurs points d'eau, du savon, du gel hydro alcoolique, papier essuie-mains.
- Avoir en stock des savons, gels hydro alcooliques, papier essuie main jetable, produits de désinfection, gants à usage unique, masques à usage unique, lingettes.
- Mettre à disposition des poubelles sans contact manuel (poubelles à pédale) et mettre en place un circuit de vidage en respectant les mesures d'hygiène barrière.

Recommandations essentielles

Socle du déconfinement

Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique (SHA) ne pas se sécher les mains avec un dispositif de papier/tissu à usage non unique ;

Eviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche ;

Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt ;

Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir en papier jetable ;

Mettre en œuvre les mesures de distanciation physique :

- ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;
- distance physique d'au moins 1 mètre (soit 4m² sans contact autour de chaque personne) ;

Aérer régulièrement (toutes les 3 heures) les pièces fermées, pendant quinze minutes ;

Désinfecter régulièrement les objets manipulés et les surfaces y compris les sanitaires ;

Eviter de porter des gants : ils donnent un faux sentiment de protection. Les gants deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission, le risque de porter les mains au visage est le même que sans gant, le risque de contamination est donc égal voire supérieur ;

Rester chez soi en cas de symptômes évocateurs du COVID-19 (toux, difficultés respiratoires, etc.) et contacter son médecin traitant (en cas de symptômes graves, appeler le 15) ;

Un contrôle systématique de température à l'entrée des établissements/structures est exclu mais toute personne est invitée à mesurer elle-même sa température en cas de sensation de fièvre et plus généralement d'auto-surveiller l'apparition de symptômes évocateurs de COVID-19.

source : <https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-national-de-deconfinement.pdf>

Préparation en amont

- Déterminer le(s) point(s) d'entrée et éventuellement limiter l'accès à un seul point d'entrée/ de sortie.
- Mettre en place un sas sur chaque point d'entrée avec équipements de prévention à disposition :
 - Masques
 - Gel hydro alcoolique
- Déterminer les acteurs chargés de l'accueil des visiteurs et de la mise en application des nouvelles règles : personnel d'accueil ou personnel désigné.
- Fournir au personnel d'accueil : masque, écran plexiglass anti-projection, gel hydro alcoolique.
- Former le personnel d'accueil à ces nouvelles consignes.
- Des plans de circulation doivent être mis en oeuvre pour garantir le respect de la distanciation physique minimale, que ce soit dans des lieux clos et exigus ou dans des espaces ouverts, mais sous une forme incitative plus que contraignante (fluidifier plutôt que ralentir).
- Pour la réception de courrier / colis / marchandises, prévoir de remplacer la signature du bon de livraison par une photo à destination du livreur de la personne réceptionnant le colis avec ledit colis.
- Mettre en place des marquages au sol pour délimiter des zones d'accès : mise à distance, dépose de colis et courrier dans une zone spécifique et mise en attente durant 24 heures avant récupération.

Mesures concernant les personnes entrant sur le site (salariés, visiteurs, transporteurs...)

- Limiter au maximum l'entrée et la présence de personnes extérieures dans l'enceinte de la société.
- Si nécessité d'entrée de ces personnes, port du masque obligatoire.
- Si présence de badge : présenter le badge sans rentrer en contact avec le terminal et en respectant la distance d'1m avec ses collègues, éviter le contact des poignées avec les mains (privilégier les bras ou les coudes).
- Désinfection obligatoire des mains pour tout le monde, à l'accueil, au gel hydro alcoolique avant de pénétrer sur le site.



Information et communication interne

- Informer tous les salariés et toutes les personnes extérieures des nouvelles mesures applicables dans l'entreprise.
- Afficher dans les endroits les plus visibles les nouvelles mesures, les consignes sanitaires et gestes barrières de façon claire et visible sur les lieux de travail.
- S'assurer de la mise à jour régulière des informations des autorités au fur et à mesure de la pandémie.
- Former et informer le personnel sur les mesures adoptées mais également sur les comportements à respecter à l'extérieur, les vecteurs de propagation du virus et les modalités d'alerte de l'employeur en cas de suspicion.
- Vérifier la bonne application des consignes de désinfection et d'accueil et rappeler fréquemment les règles à tout le personnel par le(s) manager(s).
- Sensibiliser le personnel aux bons comportements à appliquer également à l'extérieur de l'entreprise.

Hygiène des mains



Le gouvernement le rappelle dans son protocole national de déconfinement: effectuer une bonne hygiène des mains est l'une des principales mesures barrières face à la propagation du SARS-CoV-2. Paredes vous accompagne dans le meilleur choix matériel - produit et vous forme aux bonnes pratiques.



Nous recommandons un lavage des mains toutes les heures à l'aide d'eau et de savon ou une désinfection des mains par friction hydro-alcoolique.

Afin de vous permettre de former vos collaborateurs ou publics aux bonnes pratiques, nous mettons à votre disposition, ci-après, deux protocoles de lavage des mains à l'eau et au savon (le premier destiné à un public adulte et le second à de jeunes enfants), ainsi qu'un protocole de désinfection des mains par friction hydro alcoolique.

Vous pouvez imprimer et afficher ces protocoles dans vos locaux.



Pour toute question concernant les **lotions standards, lotions antiseptiques et gels hydro alcooliques**, que nous vous préconisons, merci de contacter votre interlocuteur commercial ou le service clients de votre région.

PROTOCOLE DE LAVAGE SIMPLE DES MAINS



Durée de la procédure : 30 secondes



1

Verser une dose de savon
dans le creux des mains
mouillées



2

Frictionner paume contre
paume



3

Paume de la main droite sur
le dos de la main gauche et
vice versa



4

Paume contre paume avec
les doigts entrelacés



5

Dos des doigts contre la
paume opposée avec les
doigts emboîtés



6

Rotation du pouce droit
enchâssé dans la paume
gauche et vice versa



7

Rotation en mouvement de
va-et-vient avec les doigts
jointes de la main droite dans la
paume gauche et vice versa



8

Finir par une friction des
poignets, puis rincer les mains
à l'eau claire

JE ME LAVE LES MAINS AVEC

MARGOT l'escargot, TRISTAN le paon, HUBERT le pivert, BERTRAND l'éléphant, HUGO et THEO les crabes jumeaux, et LEÏLA le koala

1



Je mouille mes mains et je mets du savon dans le creux de ma main

2

Je me frotte les mains en reproduisant les gestes ci-dessous et en comptant jusqu'à 30



3



Je me rince les mains en comptant jusqu'à 30

4



Je me sèche soigneusement les mains

PROTOCOLE DE DÉSINFECTION DES MAINS PAR FRICTION HYDRO-ALCOOLIQUE



DURÉE DE LA PROCÉDURE : ENVIRON 30 SECONDES
CONDITIONS : SUR MAINS PROPRES ET SÈCHES



1

Dans le creux des mains, verser le volume nécessaire de solution hydro-alcoolique pour recouvrir l'ensemble des mains et des poignets



2

Frictionner paume contre paume



3

Paume de la main droite sur le dos de la main gauche et vice versa



4

Paume contre paume avec les doigts entrelacés



5

Dos des doigts contre la paume opposée avec les doigts emboîtés



6

Rotation du pouce droit enchâssé dans la paume gauche et vice versa



7

Rotation en mouvement de va-et-vient avec les doigts joints de la main droite dans la paume gauche et vice versa



8

Finir par une friction des poignets



9

Frotter jusqu'à évaporation totale du produit

Hygiène des mains



Une bonne hygiène des mains à l'eau et au savon passe également par un séchage soigneux.

Le gouvernement, l'Organisation Mondiale de la Santé et l'Académie nationale de Médecine recommandent d'utiliser un essuie-mains à usage unique pour limiter la propagation du virus.

Afin de vous permettre de former vos collaborateurs aux bonnes pratiques, nous mettons à votre disposition, ci-après, un protocole de lavage des mains et essuyage en deux formats que vous pouvez télécharger, imprimer et afficher dans vos locaux (points d'eau, sanitaires).



Pour toute question concernant les distributeurs d'essuie-mains et les consommables que nous vous préconisons, merci de contacter votre interlocuteur commercial ou le service clients de votre région.

PROTOCOLE DE LAVAGE SIMPLE DES MAINS ET ESSUYAGE en 2 FORMATS



1

Se mouiller les mains avec une eau tempérée et prendre une dose de savon



2

Se laver les mains pendant au moins 30 secondes (paumes, espaces interdigitaux, poignets et ongles).



3

Se rincer les mains abondamment pendant au moins 30 secondes



4

Prendre un essuie-mains avec les deux mains



5

S'essuyer les mains par tamponnement



6

Jeter l'essuie-mains en évitant tout contact avec le réceptacle



7

Prendre un second essuie-mains avec les deux mains



8

Se sécher les mains par tamponnement



9

Jeter l'essuie-mains en évitant tout contact avec le réceptacle

Protection des personnes - masques

Le gouvernement rappelle dans son protocole national de déconfinement :

« Tous les masques ne protègent pas de la même manière et le choix du type de masque retenu par l'employeur dépend de son évaluation des risques professionnels c'est-à-dire de l'analyse des circonstances d'exposition des salariés et de la finalité recherchée.

Les masques de protection FFP2 et les masques chirurgicaux sont destinés aux professionnels médicaux, y compris les personnels en charge du dépistage.

Hors professionnels de santé, l'employeur peut fournir des masques FFP1 ou des masques alternatifs à usage non sanitaires, dits « grand public », développés dans le cadre de la pandémie de COVID-19.

Ils sont nécessairement utilisés en complément des gestes barrières et des mesures de distanciation physique. [...] Lorsque les gestes barrières peuvent être respectés, le port généralisé du masque est une possibilité, et non une obligation ».

	Masque de protection respiratoire FFP	Masque à usage médical (dit « masque chirurgical »)	Masque alternatif à usage non sanitaire Catégorie 1 :	Masque alternatif à usage non sanitaire Catégorie 2 :
Nature de l'équipement	équipement de protection individuelle (EPI) de sécurité et de santé conforme à la norme NF EN 149 : 2001.	dispositif médical répondant à des exigences européennes de sécurité et de santé conforme à la norme NF EN 14683.	masque individuel à usage des professionnels en contact avec le public.	masque de protection à visée collective pour protéger l'ensemble d'un groupe portant ce masque.
Usage	Protection des professionnels de santé réalisant des gestes invasifs (ex. intubation) ou effectuant des manœuvres sur les voies aériennes. Protection de l'environnement	Protection des professionnels de santé en dehors des indications à masque FFP2. Protection de l'environnement.	personnels affectés à des postes ou missions comportant un contact régulier avec le public (hôtesses et hôtes de caisses, agents des forces de l'ordre, ...).	contacts occasionnels avec d'autres personnes dans le cadre professionnel. Pour tout un sous-groupe (entreprise, service) lorsque le poste ou les conditions de travail le nécessitent
Performances	3 catégories : -FFP1 (filtration de 80 % des aérosols de 0,6 micron), -FFP2 (94 %) -FFP3 (99 %)	plusieurs types : type I, type II et IIR (particules de 3 microns). Les types II et IIR sont destinés à un usage en chirurgie.	filtre 90% des particules de 3 microns émises par le porteur.	filtre 70% des particules de 3 microns émises par le porteur.

source : <https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-national-de-deconfinement.pdf>

Un masque mal ajusté est un masque qui ne protège pas efficacement. Nous mettons donc à votre disposition (page suivante), un protocole que vous pouvez télécharger, imprimer et afficher dans vos locaux pour permettre à chaque porteur de mettre et retirer son masque en toute sécurité.



Comment enlever un masque ?



Traitement / évacuation des EPI et déchets potentiellement souillés

Le gouvernement recommande d'organiser l'approvisionnement constant ainsi que l'évacuation des EPI à usage unique.

« Les déchets potentiellement souillés sont à jeter dans un double sac poubelle, à conserver 24 heures dans un espace clos réservé à cet effet avant élimination dans la filière ordures ménagères ».



Nous vous recommandons également d'utiliser une poubelle à ouverture sans contact manuel afin de limiter la transmission des germes et virus. Une différenciation par code couleur (couverture et sac) pourra faciliter l'identification des poubelles réservées à cet effet.



Pour toute question concernant les **masques** et les solutions de **collecte des déchets** que nous avons à disposition et que nous vous préconisons en fonction de votre activité, merci de **contacter votre interlocuteur commercial** ou le **service clients** de votre région.

Comment mettre un masque ?



Se laver les mains avec du savon ou une solution hydroalcoolique



Tenir le masque par les élastiques et les placer autour de chaque oreille



Mouler ou pincer le bord rigide à la forme de son nez



Déplier le bas du masque sur la bouche et le menton

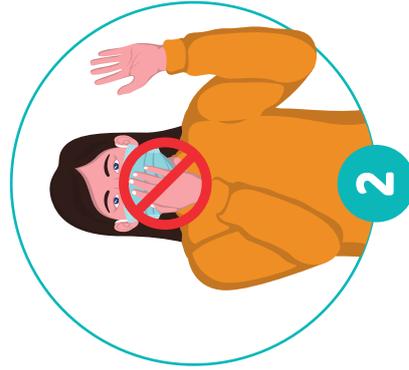


Ne pas toucher le devant du masque en le portant

Comment enlever un masque ?



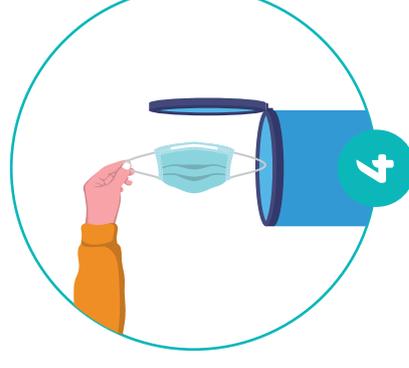
Se laver les mains avec du savon ou une solution hydroalcoolique



Ne pas toucher le devant du masque



Tenir les deux élastiques, soulever et retirer délicatement le masque



Jeter le masque à la poubelle, en le tenant par l'élastique



Se laver les mains avec du savon ou une solution hydroalcoolique

Protection des personnes - gants

Dans son protocole national de déconfinement, le gouvernement rappelle que « *dans le cadre de la pandémie de COVID-19, le ministère des solidarités et de la santé recommande, en population générale, d'éviter de porter des gants car ils donnent un faux sentiment de protection. Les gants deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission, le risque de porter les mains au visage est le même que sans gant, le risque de contamination est donc égal voire supérieur* ».



Si vous devez utiliser des gants non stériles à usage unique pour vous protéger en cas de risque de contact avec des liquides biologiques infectieux et / ou des produits chimiques, il est impératif de respecter les mesures suivantes :

- Ne pas se porter les mains gantées au visage.
- Oter ses gants en faisant attention de ne pas toucher sa peau avec la partie extérieure du gant.
- Jeter ses gants dans une poubelle après chaque utilisation.
- Se laver les mains ou réaliser une friction hydro-alcoolique après avoir ôté ses gants.

Nous mettons à votre disposition, ci-après, un protocole que vous pouvez télécharger, imprimer et afficher pour permettre à chaque porteur d'adopter les bonnes pratiques (source : INRS).



Pour toute question concernant les gants que nous avons à disposition et que nous vous préconisons (en fonction de votre activité), merci de contacter votre interlocuteur commercial ou le service clients de votre région.

RETIRER ses GANTS à usage unique en toute SÉCURITÉ

IMPORTANT

Si vous devez utiliser des gants à usage unique, il est impératif d'apprendre à bien les retirer pour être protégé et éviter toute contamination. Nous rappelons qu'il est primordial d'effectuer une hygiène des mains (lavage ou friction HA) avant de mettre les gants et après les avoir enlevés.



Pincer le gant au niveau du poignet.
Eviter tout contact avec la peau



A l'aide de l'index, tirer le gant
jusqu'au bout des doigts



Retirer le premier gant et le garder
dans le creux de la main gantée



Passer les doigts à l'intérieur du
deuxième gant. Veiller à ne pas
toucher l'extérieur du gant



Retirer le deuxième gant



Jeter les gants dans une poubelle,
puis se laver les mains (ou friction HA)

Hygiène des locaux

Préparation en amont

- Déterminer les acteurs chargés de cette tâche.
- Etablir un protocole de nettoyage si non existant.
- Avant la reprise des activités : désinfection des surfaces (bureaux, poignées de porte, pupitres de commande, claviers, téléphones...).



Au quotidien

- Nettoyage et désinfection des sanitaires : 2 fois par jour.
- Nettoyage et désinfection des locaux communs (réfectoire, vestiaires, salles de réunion, bureaux...) : 1 fois par jour.
- Nettoyage et désinfection des environnements à risque avec prise de contact régulier avec les mains : poignées de porte, couvercles de poubelles, robinets, machines à café, photocopieurs, petit électroménager (réfrigérateur, four à micro-ondes, cafetières), véhicules de livraison et de manutention (volant, levier de vitesse, frein à main), plans de travail horizontaux, outillage, mains courantes des bâtis : 2 fois par jour (fin de matinée et d'après-midi).
- Nettoyage et désinfection des postes de travail et outils : à chaque prise de poste et avant chaque fin de poste : plans de travail horizontaux, outillages, poignées armoires, outils à main et le matériel informatique. Du matériel (lingettes, gants) est laissé à disposition du personnel.



Pour toute question concernant la liste de nos **nettoyants désinfectants** préconisés pour lutter contre le covid-19, ainsi que pour la **collecte des déchets**, merci de contacter votre interlocuteur commercial ou le service clients de votre région.

Les bonnes pratiques de nettoyage et désinfection

80%
des transmissions d'infections
sont liées au manuyortage

Il faut donc désinfecter toutes les surfaces manuyortées.

RESPECTER LES RÈGLES D'HYGIÈNE



Nettoyer les surfaces verticales de la plus haute à la plus basse



Nettoyer les surfaces de la plus propre à la plus sale

RESPECTER LES RÈGLES DE SÉCURITÉ



Porter des gants normés et adaptés



Ne pas mélanger les produits



Respecter les consignes d'utilisation

Notes :

- Essuyer à l'aide d'une lavette pliée en 4 : une face = une zone
- Nous vous recommandons de privilégier autant que possible l'essuyage unique pour limiter les risques de contamination.
- Si vous utilisez une lavette textile, nous vous recommandons une désinfection à 60°C pendant 30 minutes

Recyclez vos flacons pompes et pulvérisateurs

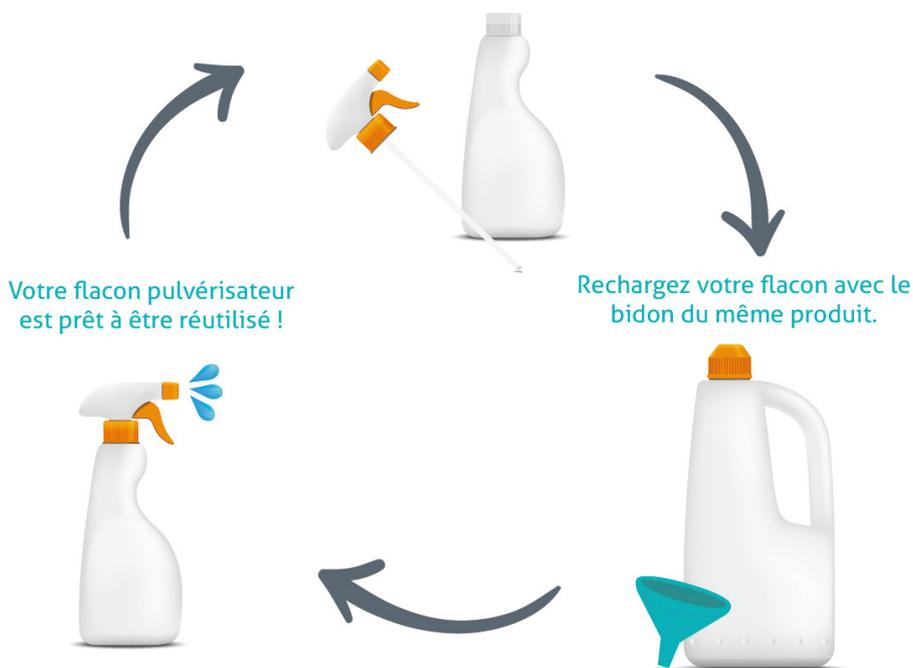
Face à la pandémie de coronavirus, certains produits et matières premières se font de plus en plus rares à l'instar des flacons pompes ou pulvérisateurs.

Parce que agilité et adaptation sont deux maîtres-mots en contexte de crise, nous vous conseillons de ne plus jeter vos flacons pompes et pulvérisateurs vides mais de les recharger à l'aide d'un bidon contenant le même produit.

Un geste facile, économique et écologique !

**Ne jetez plus vos flacons pulvérisateurs, réutilisez-les !
C'est facile, économique et écologique.**

Votre flacon pulvérisateur est vide ? Ne le jetez pas !



Note : pour une question de sécurité, veillez à ce que l'identification du contenu du flacon soit toujours lisible sur l'étiquette au fil des recyclages.

PAREDES LILLE

P.A. Ravennes Les Francs
126, rue de Rotterdam
CS 50096 - 59588 Bondues cedex
Tél. : 03 20 68 86 86

PAREDES LIMOGES

ZAE Le Verdoyer
BP 10 - 87430 Verneuil sur Vienne
Tél. : 05 55 43 61 00

PAREDES LYON

1, rue Georges Besse
BP 302 - 69745 Genas cedex
Tél. : 04 72 47 47 47

PAREDES MARSEILLE

Arteparc de Meyreuil
Route de la côte d'Azur
13590 Meyreuil
Tél. : 04 88 05 51 51

PAREDES MULHOUSE

Parc d'Activités de la Plaine d'Alsace
1, avenue de l'Europe
68190 Ensisheim
Tél. : 03 89 63 37 00

PAREDES PARIS

14, av. Ferdinand de Lesseps
CS 90609 - 95196 Goussainville cedex
Tél. : 01 39 94 66 00

PAREDES RENNES

14, rue Jacqueline Auriol, Parc d'activités
Airland
CS 39102 - 35091 Rennes cedex 9
Tél. : 02 99 05 76 76

PAREDES TOULOUSE

Z.A. Louis Bréguet - 11, av. Latécoère
BP 2 - 31700 Cornebarrieu - Toulouse
Tél. : 05 62 13 68 00

PAREDES TROYES

Chemin Chasse aux Loups
CS 40300 - 10432 Rosières cedex
Tél. industrie : 03 25 75 04 40
Tél. médical : 03 25 75 00 69